Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 367

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 367 24 juin 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Moor

367

Domaine public

Par à-coups

Après les votations du 13 juin, rien ne sert de se lamenter. Rien ne sert surtout de faire encore la morale au peuple suisse, cette morale qui permet tour à tour de louer le bon sens des citoyens ou de fustiger leur aveuglement, selon que le verdict populaire est favorable ou non à nos vues.

Mieux vaut donc de tenter de cerner les mécanismes qui orientent le cours de la vie politique et qui déterminent de manière non négligeable le comportement des électeurs.

Les analyses du politologue Leonhard Neidhart ont contribué à l'utilisation du terme de « démocratie de concordance » pour qualifier le fonctionnement de nos institutions.

Plus qu'ailleurs la procédure de décision en Suisse voit s'affronter les groupes et les organisations de tendances diverses; leur influence est favorisée par l'existence de droits populaires, du référendum obligatoire et facultatif surtout.

La démocratie de concordance qualifie une période, qu'on peut faire débuter au milieu des années cinquante, et durant laquelles les décisions politiques importantes ne rencontrent guère d'opposition; le droit de référendum tombe presque en désuétude et des lois importantes (banque nationale, déclaration de la force obligatoire des conventions collectives, circulation routière, routes nationales, cartels, loi sur le travail...) entrent en vigueur sans qu'appel soit fait au peuple.

C'est qu'un mécanisme particulier a été mis en place, la procédure pré-parlementaire — dont on connaît bien l'existence mais mal le fonctionnement exact — qui permet à l'administration, aux grandes organisations économiques, aux « intéressés » comme on dit, de confronter leur point de vue et d'élaborer des compromis.

Le système fonctionne, la machine législative tourne lorsque les principaux acteurs se mettent d'accord sur un minimum acceptable et parviennent à contrôler les mouvements dissidents sur leur droite comme sur leur gauche.

La machine se grippe quand des francs-tireurs réussissent à cristalliser un mécontentement, à utiliser un malaise, à susciter la peur. C'est alors la démocratie des voix discordantes.

Cette démocratie-là est née le 7 juin 1970; certes Schwarzenbach a perdu ce jour-là la bataille; mais une période a débuté alors.

Un développement économique ininterrompu, une inflation galopante, des pouvoirs publics qui légifèrent à tour de bras, une Confédération qui se voit déléguer des pouvoirs accrus, voilà trop d'événements qui viennent contredire les valeurs prônées par les élites de ce pays; or ces valeurs trouvent encore un écho profond dans la population.

Schwarzenbach a su faire le lien, il a développé un discours qui explicite le malaise de beaucoup. Schwarzenbach n'est pas seul : la petite bourgeoisie de l'USAM, gravement touchée par la récession, les bourgeoisies locales toujours prêtes à brandir l'étendard de l'autonomie cantonale à leur profit, sont à ses côtés. Elles ont marqué un point à propos de l'article conjoncturel, un deuxième le 13 juin avec l'aménagement du territoire; la liste n'est pas close.

Le peuple suisse n'est pas né mesquin, ni raisonnable. Il participe à une lutte d'intérêts qui a trouvé des conditions favorables pour s'exprimer. Dire qu'il joue dans cette lutte le rôle d'arbitre serait lui accorder trop d'influence.

Il faudra d'autres conditions pour que les problèmes dont on refuse aujourd'hui de traiter, trouvent des solutions. Depuis 1948, par périodes plus ou moins longues, la Suisse avance par à-coups. On est loin de la morale.

Dans ce numéro : P. 2 : DP fait ses comptes - Participation : le patronat pose ses conditions; p. 3 : Politique agricole : au travail !; p. 4 Aménagement du territoire : pas question de se croiser les bras; p. 5 : Genève : Quand l'exemple vient de Berne; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz - La semaine dans les kiosques alémaniques; p. 7 : Comment a voté Jouxtens-Mézery ? - Les directives Molo; p. 8 : Reprise ou rémission.